



CAPD - 5 juin
Ineat-exeat - Liste d'aptitude PE
Accès à la hors classe

Mouvement
Le serveur devrait ouvrir
du 1er au 12 juin

Groupe de travail CTSD
lundi 25 juin
Examen des projets de mesures de carte
scolaire envisagées pour septembre

Fiche enquête Carte Scolaire
à renvoyer au SNUipp avant le 22/06
<http://69.snuipp.fr/spip.php?article782>

Contingent hors classe 2012-2013
101 pour le Rhône

CAFIPEMF - Session 2013
Inscriptions du 20/06 au 07/09

snuipp rhône

informations

n° 17 - 29/05/2012
prix : 0,15 €

édito

Congrès départemental du SNUipp

**MARDI 12 (journée) ET
MERCREDI 13 JUIN 2012 (matin)**

à la Bourse du Travail - place Guichard - Lyon 3

ouvert à tous les syndiqués

Ordre du jour :

**quels changements et priorités pour
l'école ?**

améliorer les pratiques syndicales ?

quel usage syndical d'internet ?

Inscrivez-vous auprès de la section

(par tél. 04 78 27 41 50 ou par mail snu69@snuipp.fr)

*Dès réception de votre inscription
nous vous adresserons une demande
d'autorisation d'absence et un mandat
à envoyer au Directeur Académique
par la voie hiérarchique si besoin
au plus tard 8 jours avant.*

Une page est tournée !

Après ces derniers mois au cours desquels l'Education a été au cœur des débats politiques, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant nous. Le 1er discours du président a porté sur l'école, plaçant la jeunesse et l'école primaire au centre de ses priorités. Les premières annonces du ministre de l'Education confirment son intention de s'emparer rapidement de dossiers longtemps en souffrance.

Ce sont bien nos actions et mobilisations répétées qui ont participé à ce que l'école soit en bonne place pendant la campagne présidentielle et aujourd'hui présentée comme une priorité nationale.

Le SNUipp entend rester l'interlocuteur exigeant et combatif avec lequel le ministre devra travailler. Il continuera à porter ses revendications construites avec la profession, lors des différentes concertations qui vont s'ouvrir rapidement avant la rédaction d'une nouvelle loi d'orientation annoncée pour l'automne.

Il appartient maintenant au SNUipp avec la profession de concrétiser ses ambitions pour l'école, ses élèves et ses personnels.

Le gouvernement a affirmé vouloir renouer un véritable dialogue social, laissant entrevoir un retour au respect du paritarisme largement bafoué depuis cinq ans.

La qualité de l'École et les compétences de ses enseignants doivent enfin être reconnues. Notre système éducatif a besoin de retrouver la sérénité et les enseignants, d'être respectés en tant que professionnels.

Etre entendus et pas seulement écoutés, cela nous changerait et changerait l'École !

Fabienne Loreau
Secrétaire départementale



Rythmes scolaires : le fond et la forme

Le changement était annoncé bien avant les élections présidentielles. La dernière consultation nationale sur les rythmes scolaires n'avait pas abouti de toute évidence à cause de ces échéances électorales, tant le sujet est sensible. La récente frénésie médiatique autour de la semaine à 5 jours témoigne des passions attachées à ce genre de débat. Pourtant, il ne faudrait pas que cette semaine à 4 ou 5 jours deviennent le miroir aux alouettes des uns et des autres. Certes, il faut revoir les rythmes scolaires, qui de l'aveu de tous, posent problème : journée trop longue, année trop resserrée, ... Mais le chantier ne doit pas se limiter à cela. Si les enseignants sont prêts à des

évolutions, ils entendent aussi que la face cachée de leur travail (temps de préparation, lien avec les familles,...) soit enfin reconnue. Le bon fonctionnement de l'école primaire en France passe aussi par la qualité des conditions d'exercice du métier des enseignants. Ces dernières se sont considérablement dégradées (formation continue quasi supprimée, aide personnalisée, remplacement non assuré, programmes intenable, ...).

Espérons que la programmation annoncée pour novembre de cette année par le nouveau ministre de l'Éducation prendra en considération tous ces facteurs.

PROFILAGE DES POSTES DE DIRECTION TOTALEMENT DECHARGES : NON !
le SNUipp-FSU 69 s'adresse au Ministre. Signez la lettre-pétition jointe à ce bulletin
ou en ligne : <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=mai2012>
Déjà près de 800 signataires, et vous ?

Evaluation CE1 et CM2 : aucune remontée

Les annonces avancées dès la semaine dernière par le SNUipp-FSU sont confirmées. La procédure est allégée et cantonnée à une utilisation pédagogique au sein de la classe et de l'école. Le ministère de l'Éducation nationale indique en effet dans un communiqué que « cette année, ces évaluations continueront à être utilisées pour vérifier les acquisitions de chacun des élèves et mettre en œuvre les démarches pédagogiques appropriées au sein de la classe et de l'école pour la réussite de tous. Elles serviront aussi de support aux échanges avec les familles. Pour cette session 2012, la prime de 400 euros versée aux enseignants en charge de ces évaluations sera conservée. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale a décidé que les résultats de ces évaluations ne seront pas transmis à l'administration centrale cette année. Elles feront donc l'objet d'une exploitation dans les écoles pour mettre en œuvre les aides et accompagnements à prévoir pour les élèves en difficultés. » Il est enfin précisé que « Les inspecteurs de l'Éducation nationale coordonneront le suivi de ces opérations pour aider les écoles dans la réalisation et l'exploitation des évaluations. »

Pour le SNUipp-FSU, il n'y a donc aucune ambiguïté

Les directeurs et les enseignants peuvent mais ne sont plus obligés de saisir les résultats dans l'application nationale. La phase de remontée est supprimée à tous les niveaux : circonscription, département, national. L'exploitation dans les écoles et le suivi de ce travail par les IEN ne doivent pas engendrer de quelconques opérations de remontée. Le SNUipp-FSU sera vigilant au respect de l'annonce ministérielle.

Le SNUipp-FSU vient de s'adresser au DA-SEN afin qu'il rappelle aux IEN et aux collègues, qu'aucune remontée n'est obligatoire.
En cas de problèmes ou de questions, contactez le SNUipp.
Voir le courrier : <http://69.snuipp.fr/spip.php?article1204>



Sommaire

page 1

Édito
Congrès du SNUipp

page 2

Rythmes scolaires : le
fond et la forme
Evaluations CE1 et CM2 :
aucune remontée

page 3

Pétition

Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône
Informations est un outil
d'information et de commu-
nication en direction des
écoles du département du
Rhône. Faites-le circuler ou
affichez-le.

Participent à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA
Camille BASTIEN
Anne BOTTEON
Christian DOMAS
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Caroline KOMORN
Patrick LABALME
Valéria PAGANI
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Delphine MORAND-
DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Infor- mations

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
Cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0615 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires



Pour la justice et l'équité, non à la nomination arbitraire des directrices et directeurs d'école.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Pour la première fois dans notre département, et malgré l'opposition unanime de tous les représentants du personnel, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône vient de confirmer sa décision de profiler les postes de direction totalement déchargés, par un entretien et un classement des candidats à ce type de postes, pourtant tous inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école pour laquelle un entretien et une formation existent déjà.

En outre, alors que les collègues du département sont très attachés à la transparence du mouvement, les représentants du personnel n'ont pu obtenir aucune indication sur les choix qui ont été faits, lors de la CAPD du mouvement du 11 mai 2012.

- Parce que cette mesure est aussi inefficace qu'injuste,
- parce que les représentants du personnel du département se sont prononcés unanimement contre sa mise en place,
- parce que le DA-SEN a indiqué lors de cette CAPD qu'il reviendrait sur cette mesure sans état d'âme, si le ministre le lui demande.

Je vous demande, monsieur le Ministre, d'intervenir auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône afin que cette mesure soit abrogée.

Le problème de l'Education Nationale ne résulte pas d'un manque de "pilotage" mais de la baisse continue du nombre de postes et de réformes inutiles pour améliorer la réussite de nos élèves.

Nom	Prénom	Ecole-Ville	Fonction	Signature

Pétition à [signer en ligne](#) ou à retourner au SNUipp-FSU Rhône 12 rue de la Tourette 69001 Lyon, ou à donner à un militant du SNUipp-FSU.